

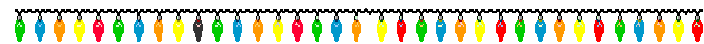
Le Calm, ça marche...

Le CALM vous propose un club MARCHÉ: ouvert à tous, pour se promener en groupe, à un rythme paisible. Le premier rendez-vous est fixé au Samedi 4 Décembre 2010, à 10 heures, devant la mairie. Alors renseignez-vous sur la météo la veille, affûtez vos mollets et sortez les godillots! Il est toujours recommandé de prendre de l'eau, un petit quelque chose à grignoter (on ne sait jamais, on pourrait se perdre), un GPS, un téléphone portable, une carte détaillée du secteur, un saucisson, un bâton de marche, un KWay, un bonnet, des moufles, une bouteille de... Enfin vous aurez compris l'esprit très sportif de l'activité. Venez nombreux!



Noël 2010 en lumière à Montonvillers

La fée électricité viendra illuminer notre village pour les fêtes de fin d'année. En effet, cette année, des décorations lumineuses de Noël seront fixées aux candélabres. Pour célébrer cette première, nous vous invitons à l'inauguration (et au pot qui suivra) le **vendredi 3 Décembre 2010 à 19h**, à la salle des fêtes.



Belle mare

Comme vous l'avez remarqué, la mare a été curée. Au préalable, la végétation l'entourant avait eu droit à un élagage. Ainsi, afin d'aérer l'environnement, le frêne central a été abattu avec maestria par Léon. Si la mare a repris son fonctionnement normal, il va maintenant falloir refaire le tressage des berges. En effet, lors de fortes pluies, le niveau de l'eau monte au niveau de la terre. Cette dernière risque de ravinier et de colmater à nouveau le fond...



Combien sommes-nous ?

Depuis le recensement de 2006, nous sommes 96 habitants. En 2011 aura lieu un nouveau recensement. Du 21 janvier au 20 février, Aurélie Scotte, nommée agent recenseur, vous rendra visite et vous donnera un formulaire à remplir et à lui remettre dans cette même période. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.



Concert de Noël

Le CALM vous propose d'attendre Noël en musique. Pour la troisième année consécutive, l'harmonie de Villers-Bocage viendra nous donner un concert de Noël le **dimanche 12 décembre 2010 à 16 heures**. Nous nous réchaufferons ensuite à la salle des fêtes avec un bon vin chaud... Cela devient presque une tradition, et la tradition, ça a du bon!



transports

Par un courrier adressé à Monsieur Manable, Président du Conseil Général, j'avais demandé que le village soit desservi par la ligne 22 (Amiens-Doullens) du réseau Trans'80 (géré par le Conseil Général) le matin, le soir et éventuellement le midi. En effet, le Département a placé dans ses priorités les déplacements responsables, donc les transports collectifs. De plus, nous avons de plus en plus de jeunes qui doivent se rendre à Villers, à pied ou véhiculés par leurs parents, pour prendre le car afin d'aller au lycée à Amiens. La desserte du village éviterait cela. Elle permettrait en outre d'aller passer une demi-journée à Amiens sans avoir à prendre sa voiture et pourrait éviter l'achat de véhicule pour les jeunes majeurs. Ce sont les arguments que j'ai développés.

Voici la réponse qui a été faite à la demande par Monsieur Manable, accompagnée du résultat de l'étude effectuée par les services techniques :

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 24 juin dernier, vous avez sollicité la desserte de votre commune par les cars de lignes voyageurs du réseau trans'80.

L'étude entreprise conjointement par mes services et la société autocariste montre que la desserte de Montonvillers impliquerait un allongement du temps de parcours de chaque service d'environ 10 minutes. Or, du fait de l'absence d'une telle marge de manœuvre horaire dans les enchaînements de services, cette disposition ne permettrait plus d'assurer le respect des horaires actuels de la ligne et les correspondances organisées à Doullens avec les services du Pas de Calais et à Amiens avec les services ferroviaires.

Dans ces conditions, il ne m'est pas possible de donner une suite favorable à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Christian MANABLE

LEGENDE

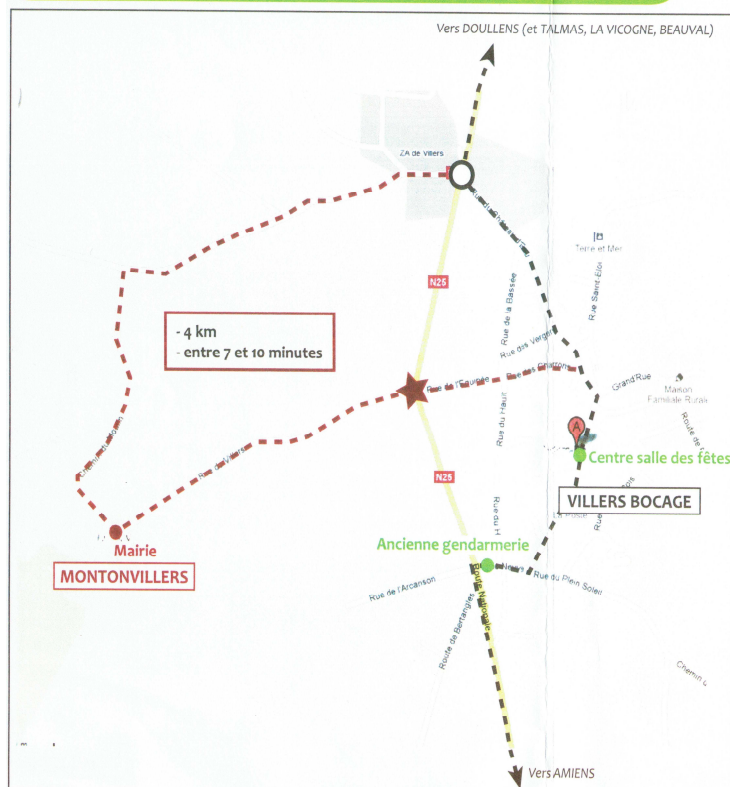
Situation actuelle

- Itinéraire actuel du car
- Points d'arrêts existants

Etude de la desserte de Montonvillers

- - - Déviation nécessaire pour la desserte de Montonvillers
- Utilisation de l'abri existant
- ★ Difficultés pour traverser la RN25 : circulation dense et manque de visibilité. Risque non négligeable en termes de sécurité routière.

MONTONVILLERS - Etude de desserte de la commune par la ligne voyageurs 22



DES DIFFICULTES TECHNIQUES IMPORTANTES

Enchaînement des services allers et retours

--> D'un point de vue organisationnel, le cadencement sur la ligne 22 fait que, à la fin de son service, chaque véhicule a moins de 10 minutes de battement avant d'effectuer le service suivant.

Il est presque impossible d'augmenter le temps de parcours pour répondre à la demande initiale.

Correspondances à Doullens

--> Certains services sont en correspondance à Doullens avec la ligne qui se prolonge vers Auxi le Château et vers Arras.

Nous sommes dans le même cas de figure que ci-dessus. L'augmentation du temps de parcours ne permettrait pas d'effectuer les correspondances habituelles.

Au regard des éléments suivants, l'ajout d'un arrêt à Montonvillers engendrerait une perte de temps qui aurait des conséquences sur le bon fonctionnement de la ligne 22.

Il est donc impossible, en l'état, d'ajouter un arrêt supplémentaire à Montonvillers.

Transports, suite

La réponse est donc négative. Cependant, dans le cadre de son projet de mettre tous les trajets à 1€ quelque soit la destination, il est possible que le Conseil Général mette en place des cars supplémentaires sur la ligne 22. On pourrait peut-être alors bénéficier d'une desserte. Nous verrons bien...

Petit arbuste devient vite grand

Lorsqu'on plante des arbustes, on a souvent du mal à imaginer que quelques années après, ils seront devenus de robustes arbres. Et s'ils ont été disposés près de la limite de propriété, comme c'est le cas évidemment s'il s'agit d'une haie, il faudra les tailler régulièrement. Voici donc un rappel non exhaustif sur les réglementations en vigueur concernant l'élagage (source <http://nature.jardin.free.fr>). A noter que, dans tous les cas, la meilleure règle est le respect des autres et du bien commun, ainsi que la communication...

Entre voisins



D'après l'article 673 du Code Civil, tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent (selon la loi, ensuite il peut y avoir accord entre les voisins...). Mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice, même si l'élagage risque de provoquer la mort du dit arbre. Les fruits tombés naturellement des branches lui appartiennent. En revanche, il n'a pas le droit de les cueillir. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur sa propriété, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Attention, vos plantations peuvent occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins et ces derniers sont en droit d'exiger de faire cesser ces troubles et de plus demander des indemnités pour les préjudices subis, même si vous avez respecté les distances de plantation (s'il n'y a pas de mur, 50 cm pour les plantations ne dépassant pas 2 mètres, deux mètres pour les autres. Distance mesurée au milieu du tronc).

Exemples pouvant être considérés comme troubles anormaux ou excessifs :

- ◆ Les racines d'arbres qui détériorent les revêtements de sol du voisin, son chemin d'accès.
- ◆ Les feuilles qui provoquent des nuisances : gouttières, canalisations bouchées.
- ◆ Les branches qui frottent sur les toitures.
- ◆ Les pertes continues d'ensoleillement tout au long de l'année causées par des arbres persistants.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière durant une période propice.

Plantations le long de la voie publique

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident. A priori, les branches et racines doivent être taillées à l'aplomb des limites de la voie publique et sur une hauteur de 5 mètres.

En pratique, on peut avoir une certaine tolérance. Cependant, dans tous les cas, il convient de sauvegarder la sûreté et la commodité du passage, ainsi que la conservation du chemin.



C'est-à-dire que les plantations ne doivent pas gêner la circulation des véhicules, quel qu'ils soient, ni des piétons. Elles ne doivent pas non plus toucher le matériel d'éclairage public ni diminuer son efficacité. Nous vous remercions d'agir en conséquence si vous êtes concerné(es).

Jazz à Montonvillers, édition 2010

La septième édition de Jazz à Montonvillers fut placée sous le signe du partage. Notre village s'est retrouvé investi par la musique et les musiciens. Un grand succès sur les trois jours avec, encore cette année, de nombreux festivaliers qui n'ont pas eu de mal à tomber sous le charme de notre petite commune qui a bénéficié d'un soleil généreux.



Toujours des concerts intimistes (mais accessibles à tous) dans notre église St Antoine et des concerts plus festifs dans la grange à Jean-Paul. Particulièrement remarquée cette année : la fanfare déambulatoire « L'espérance de st Coin » ! Ils ont contribué à donner une ambiance chaleureuse à cette septième édition. La musique était en mouvement, elle a investi nos rues, et même pour certains habitants nos maisons ! Ce bel éclairage musical a mis en valeur les charmes de notre commune.

Comme l'an passé, les musiciens se sont régalés de notre cuisine. Nous remercions les pâtissier(e)s montonvillersois(es) qui ont séduit leurs papilles. Merci aux petits coups de torchon par ici, aux petits tours dans la cuisine par là qui ont allégé notre tâche. Nous vous attendons avec plaisir l'année prochaine, surtout que l'ambiance est aussi au rendez vous dans l'équipe. Nous avons vécu

un grand moment quand « L'espérance de st Coin » a envahi la cuisine pour nous jouer un morceau de remerciement.

Pour l'édition de l'année 2011, le festival se déroulera le premier week-end de Juillet : vendredi 1^{er}, samedi 2 et dimanche 3. L'instrument vedette sera la flûte.

Fête du village

Le soleil était au rendez vous pour notre traditionnelle fête du village qui s'est déroulée le dimanche 5 Septembre 2010 . Le punch de Jean-Christophe nous a vite plongés dans une ambiance chaleureuse. La nouveauté de pouvoir inviter des personnes extérieures a séduit des habitants qui sont venus accompagnés de la famille ou des amis. L'organisation du repas à l'extérieur nous permet une souplesse d'effectif que nous ne pouvons avoir pour le repas des vœux dans la salle des fêtes.

Toute l'assemblée a apprécié les jambons cuits au barbecue ainsi que les compositions glacées pour le dessert dont l'élaboration en cuisine a donné lieu à un bon moment de joie et de bonne humeur au sein d'un travail d'équipe.

Fleurissement de la commune

Depuis le réaménagement du CD 113 E, des végétaux sont venus embellir notre voirie mais cela est insuffisant. Nous souhaitons nous offrir un cadre de vie fleuri. Pour cela, nous allons créer des massifs à différents endroits de la commune. Vous avez d'ailleurs pu remarquer les premiers près de la mairie. Nous lançons donc un appel aux dons pour bulbes, graines, vivaces, etc.

Le fleurissement de notre village contribuera à son charme et nous permettra d'atteindre la première place des villages fleuris ! Car cette année encore, nous n'avons que la deuxième!



Agenda

- Vendredi 03 décembre 2010, 19h:** inauguration des illuminations
Samedi 04 décembre 2010, 10h: Randonnée du club Marche
Dimanche 12 décembre 2010, 16h : concert de Noël à l'église
Samedi 15 Janvier 2011 : Journée des vœux
Dimanches 20 et 27 mars 2011 : élections cantonales
01-02 et 03 juillet 2011 : Festival de Jazz